



SINICITA

Veiller sur vous qui veillez sur le Ciel

LFPO : XP 2023





LE MOT DU BUREAU DE SECTION

Plus de 3 ans après son ouverture, les discussions en GT TDS sont arrivées à leur terme, et permettent plusieurs propositions conformes au règlement européen UE 2017/373.

QU'EST-CE QU'UNE XP ?

5

Ainsi, le SNCTA d'Orly te propose une organisation du travail en XP, qui permet :

TDS XP à Orly

6

- de maîtriser la fatigue sur position grâce à des amplitudes de vacations réduites à 8H30 toute l'année, hors vacation de nuit ;
- l'octroi de récupérations (au titre du respect du 1J/2) et de JRH (au titre du dépassement horaire) ;
- d'attribuer aux contrôleurs d'Orly une revalorisation substantielle.

LES DÉTACHÉS/EXPERTS
OPS/ASS DE SUB

8

Ce tour de service permet ainsi d'offrir un plateau à 10 positions pour les équipes qui montent à 9, de conserver un droit à absences à 14 dont 9, de garder la main sur l'évolution de l'organisation du travail (car on peut arrêter les XP à tout moment si ce cadre n'était pas satisfaisant), et surtout, permet d'organiser sereinement la transformation IATS. Ce projet d'XP 2023 améliore la proposition d'XP 2022, grâce aux remarques remontées lors des diverses présentations de l'année dernière. Il était nécessaire de trouver un équilibre entre les différents besoins du centre : l'armement en vigie, la charge de formation et de transformation, et la répartition des efforts entre les équipes et les hors salle.

SYNTHÈSE XP

9

TDS 2002 - Consultation

11

La consultation organisée par l'administration nous permettra de choisir collectivement nos futures conditions de travail, en toute transparence. Le SNCTA s'engage à porter le résultat de cette consultation sur son projet au CSA d'organisme du 12 avril, quel qu'en soit le résultat.

FAQ

13

Ce fascicule vous explique notre projet, c'est vous qui déciderez *in fine*. Bonne lecture !

Contactez-nous

16





1 - QU'EST-CE QU'UNE XP ?

C'est la mise en place d'une nouvelle organisation du travail uniquement sur volonté des contrôleurs : l'administration ne peut en proposer ni les arrêter. L'expérimentation se divise en 2 phases : une phase en rythme classique selon l'arrêté de 2002 et une phase avec des nouveaux TDS dits « TDS XP ».

L'XP permet une **meilleure gestion de la fatigue** grâce à des curseurs limitant le temps de travail : 42h max sur 7 jours glissants (hors briefing), vacances de 8h30 maximum (hors nuit).

L'XP est valorisée par une prime à hauteur de **7250 € en 2023**, versés entre juin et décembre :

- une **part mensuelle de 258,75 €**,
- une **part annualisée de 5438€** versée en une fois en fin d'année.

Tous les PC, experts ops, détachés, CAF LOC, CAF DEP, assistants et chefs de sub contrôle/instruction/étude/QS (qu'ils soient ICNA, TSEEAC, IESSA ou IENAC) du service exploitation, chef SE et adjoint touchent cette prime.

EN BREF	
<u>XP 2023</u> 42h max sur 7 jours Vacation : 8h30 max 24% de pause 7250€ RD encadrés/bornés JE 8h30 max	<u>TDS 2002</u> 48h max sur 7 jours Vacation : 11h max 25% de pause mini 0€ Demandes de renforts « essentiels » illimités

Chaque veille de J1, une vacation JE (Jour Expé) est prévue pour une petite partie d'équipe (gestion de la programmation laissée aux Chefs d'Equipe). Le nombre de PC devant effectuer le JE est différent suivant la période de l'année (voir pages suivantes) : 2 personnes de l'équipe (qu'elle soit composée de 13 ou 14 personnes) ou 3 en période de transfo IATS. Les PC non programmés en JE sont en repos.

Quoi qu'il en soit, chaque PC effectue moins de 7 JE (du 1er juin au 22 décembre), soit un par mois en moyenne. Il est libre de poser une récupération sur le cycle qui suit ou qui précède dans le respect du quota d'absences autorisé. Par ailleurs, chaque JE est compensé par une récupération (alternativement JMT/JMT/JRO/etc.).

EN BREF
Des vacances courtes contre environ 6 JE entre juin et décembre, récupérés et valorisés.
Gestion du JE interne à l'équipe.
Un PC est soit en JE soit en Repos.

Que l'on soit en transfo ou pas, les vacances J1/J2/J3-N sont les mêmes. Le créneau de briefing est prévu à l'issue du J1.

	Bornes vacation	Durée vacation
J1	06h-14h (5PC) 07h-14h (4PC)	7h ou 8h
J2	11h-19h30 (4PC) 14h-22h30 (5PC)	8h30
J3/N	16h-00h (5PC) 19h-06h (4PC)	8h ou 11h

Quelques précisions supplémentaires :

- pour compenser l'absence de recyclages dirigés, les JE sont un peu plus longs les dimanche et jours fériés (et samedis en période transfo).
- pendant la période transfo, 1PC de J1 et 1PC de J2 sont prévus en transfo (lignes « marrons » sur le schéma). Ils sont compensés par 1 JE supplémentaire sur l'horaire de J1 d'une part, et un RD supplémentaire sur l'horaire de J2 d'autre part.
- Armement à 10 et 11 présents :
 - A 10 présents , on rajoute un J1 (6H-14H), unJ2 (11H-19H30) et un J3 (16H - minuit).
 - A 11 présents, on rajoute un J1 (7H-14H), unJ2 (11H-19H30) et un J3 (16H - minuit).



3 - LES DÉTACHÉS / ASSISTANTS DE SUB / EXPERTS OPS

La planification des recyclages dirigés sera faite à l'avance, avec 3 périodes d'inscription :

- une semaine en avril pour s'inscrire sur la période de juin à aout,
- une semaine en juin pour s'inscrire sur la période septembre/octobre,
- une semaine fin aout/début septembre pour s'inscrire sur la période novembre/décembre.

Les desideratas de chacun sont inscrits dans un planning commun. A la fin de la période d'inscription, les RD sont répartis et attribués au mieux selon les desideratas exprimés. Le nombre de RD sera suivi pour assurer une répartition équitable semaine/samedi, et entre les contrôleurs. Le nombre de RD est associé à un poste de détaché et non au détaché lui-même : un prorata est appliqué en cas de prise de poste en cours d'année.

Un RD ne vient pas s'ajouter au rythme actuel des hors salle, et il fait partie intégrante du rythme en 4j/semaine. Un RD effectué le week-end peut-être effectué en plus de 4 jours hebdomadaires, auquel cas il donne droit à une récupération.

A. Du 1er juin au 10 septembre :

Il sera proposé à l'inscription 1 RD par jour du lundi au samedi, sur l'horaire spécifique 8h30-15h30.

Cet horaire correspond à un horaire de type « horaires de bureau », pour s'adapter le plus possible à l'organisation des collègues hors salle.

Chaque contrôleur en bureau, effectue environ 1 RD par mois, et au maximum 1 RD de samedi sur la période (peut être moins si certains privilégient l'inscription en RD de samedi).

B. Du 11 septembre au 22 décembre :

Il sera proposé à l'inscription entre 1 et 2 RD par jour du lundi au vendredi :

- 1 RD sur l'horaire 8h30-15h30, comme sur la première période,
- 1 RD sur un horaire de J2 (11H-19H30), pour compenser la sortie d'équipe d'un PC pour la transfo.

Cela représente 2 RD par mois et par personne sur la période de transfo. Il n'y a pas de RD le weekend pendant la transfo.

EN BREF

Environ 9 RD par hors salle de juin à décembre.

La plupart des RD sont sur des horaires de bureau.

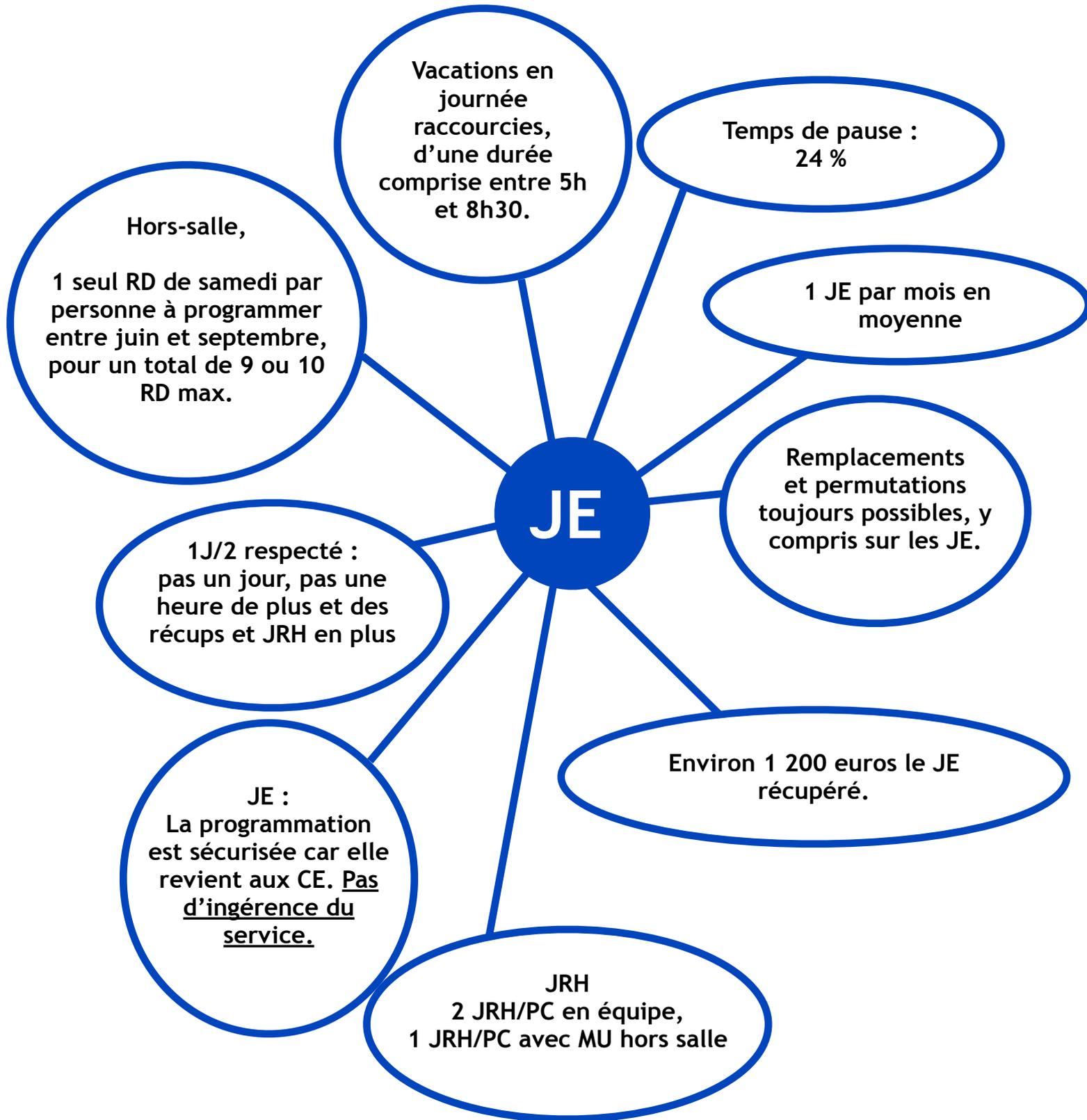
Une planification à l'avance pour s'organiser au mieux.

Chacun s'inscrit là où il le désire avec au moins 2 mois d'anticipation.

Même rémunération pour tous.

4 - SYNTHÈSE DE LA PROPOSITION XP

	XP « standard »	XP Transfo « IATS »
Période d'application	Du 1er juin au 10 septembre	Du 11 septembre au 22 décembre
Organisation des JE	2 PC/JE	3 PC/JE
Nb de JE par contrôleur en équipe	2,16 soit 1 JE tous les 7 cycles compensé par une récupération	4 soit 1 JE tous les 4,5 cycles compensé par une récupération
RD de semaine	1 RD/jour de semaine	2 RD/jour de semaine
RD de samedi	1 RD chaque samedi (15 samedis au total)	—
RD de dimanche	—	—
Nombre de RD par hors salle *	Environ 1 par mois dont 1 samedi max	Environ 2 par mois
Rémunération	7250 € pour tous, dès le CAF LOC et pour tous les hors salle de juin à décembre	
JRH	2 pour les contrôleurs en équipe, 1 pour les hors salle	





5 - TDS 2002 : consultation, comité de suivi

Conformément aux engagements issus du GT TDS, les 3 TDS conformes à l'arrêté 2002 sont proposés à une consultation en 2 tours, entre le 15 et le 29 mars. Le TDS retenu deviendra le TDS de référence, et à partir du 1er juin : soit il sera mis en œuvre, soit il servira de TDS « back up » aux XP tout en étant mis en œuvre à partir du 23 décembre 2023 (date de fin des XP) .

En effet, si la consultation « Pour une expérimentation RH en 2023 à Orly » recueille une majorité d'avis favorables, le TDS 2002 sera en vigueur « hors période XP » (pendant les vacances de Noël), les jours de service minimum et sera le TDS mis en œuvre en cas d'arrêt volontaire porté par les contrôleurs lors d'un comité local de suivi des XP. Ce comité se réunit régulièrement et est composé des représentants d'équipe, des représentants des personnels, des représentants des contrôleurs hors salle et de l'administration.



6 - FOIRE AUX QUESTIONS

? Les XP, c'est la fin du 1J/2 ?

Chaque JE est récupéré, le 1 jour sur 2 est maintenu. Choisir de faire un JE, c'est comme décider de faire une journée d'anglais avant un J1 et ça octroie aussi une récupération. Notre proposition d'XP actant également l'octroi de 2 JRH (journées de récupérations horaires) pour ceux en équipe, c'est donc même 2 jours de moins chaque année.

? Une meilleure gestion de la fatigue, vraiment?

Dans tous les organismes où des XP ont été mises en place, les contrôleurs ont été satisfaits et les comités de suivi ont mis en avant une amélioration de la gestion de la fatigue. Le retour à des vacances longues après l'arrêt des XP pendant la crise sanitaire a d'ailleurs renforcé la volonté de ces organismes de reprendre les XP le plus rapidement possible !

A Orly, les JE sont courts (la majorité d'entre eux font 5H), le début des J2 est à 11H ou 14H, et TOUTES les vacances de J1 et de J2 sont réduites à 8H30 max !

? Quels sont les autres centres en XP ?

Tous les autres centres de France en groupe A sont en XP : tous les CRNA + CDG + Lyon + Nice + Marseille ! Montpellier expérimentera son deuxième été en XP en 2023. Des discussions sont en cours dans d'autres organismes de moindre taille.

? Entrer en XP, c'est ne jamais en sortir ?

C'est faux. Si le centre vote en faveur du TDS XP, la période XP s'arrête le 22 décembre 2023. Si jamais les contrôleurs devaient plébisciter cette organisation, nous nous engageons à faire une nouvelle consultation à l'issue pour objectiver la volonté de poursuivre dans ce cadre pour l'année 2024. De plus, les contrôleurs peuvent proposer l'arrêt des XP à tout moment en comité de suivi XP pour retourner aussitôt dans le cadre de l'arrêté de 2002.

? La V0 du protocole prévoit-elle d'entériner à jamais le cadre XP dans le nouveau socle réglementaire ?

Il est pour le moment écrit dans la V0 : « Les mesures décrites au 2. (ndlr : inscrire dans le socle 8 cycles densifiés) seront obligatoires pour les CRNA, CDG ou Orly s'ils ont expérimenté une des options de cycles densifiés pendant au moins -- ans. »

La V0 c'est comme une liste de courses de l'administration... La Version définitive en sera certainement très éloignée. Le but du SNCTA n'est pas d'imposer les XP mais de les mettre en place là où il y a une volonté des contrôleurs. À Orly, un TDS XP ne peut être mis en place que sur l'initiative d'une organisation syndicale représentative, et nous nous engageons à suivre le résultat de la consultation.

? Entrer en XP, c'est accepter le sous-effectif et ne plus recruter ?

Les effectifs sont calculés en fonction du schéma d'armement selon une formule nationale basée sur le nombre d'heures de contrôle statutaires, qui est une constante quel que soit le TDS. Ainsi l'effectif calculé est indépendant du TDS. Depuis des années nous avons perdu de nombreux PC par équipe, et pourtant les XP n'étaient pas en place : XP ou pas, l'effectif baisse s'il n'y a pas de ressources affectées. Les derniers GT effectifs, les 21 promos recrutées à venir consécutivement au préavis de grève du SNCTA en septembre dernier donnent une nouvelle perspective de remontée des effectifs à moyen terme.

Le SNCTA n'a cessé de porter en parallèle l'octroi d'une prime de fidélisation pour Orly depuis des années - conformément à sa politique - et se réjouit de voir que le protocole qui s'est ouvert en mars 2023 reprend cet élément : le SNCTA se tient prêt techniquement pour faire aboutir ce point.

? Avec les JE, c'est travailler plus pour gagner plus ?

Les XP, c'est pas plus de jours, pas plus d'heures, et des compensations sociales (primes, récuys et JRH)... C'est donc travailler autant que dans le cadre de l'arrêté de 2002, mais avec un accompagnement social.

? Alors c'est pour faire plaisir à la DO que le SNCTA propose des XP ?

Non, c'est pour les contrôleurs et **uniquement s'ils en veulent**. C'est offrir une alternative avec une meilleure gestion de la fatigue, un droit à absences autorisant 9 présents préservé, une flexibilité moindre que celle de l'arrêté de 2002 (qui ne borne pas les RD, permet de faire jusqu'à 48h sur 7 jours glissant quand les XP fixent la limite à 42h).

? Qui touchera la prime XP ?

Tous les ICNA avec une MU ou au moins un CAF LOC, tous les détachés, tous les hors salle maintenant ou non une mention d'unité, le chef SE et son adjoint.

? Y a t'il un risque que l'administration ne nous paye pas en fin d'année ?

Non, cela revient au même que de considérer qu'il y a un risque que l'administration ne nous verse pas notre salaire. Exception faite d'une nouvelle crise et de l'annulation des XP, la part variable liée aux cycles programmés en CSA sera obligatoirement versée.

? Avec les JE, on ne pourra plus remplacer ni se faire remplacer ?

Le « 4 jours max sur 6 jours glissants » qui faisait foi jusqu'à présent laisse la place au « 5 jours sur 7 jours glissants » pour laisser l'opportunité de faire des remplacements. Les remplaçants potentiels pour un jour donné sont certes diminués des 2 ou 3 JE programmés ce jour-ci, mais les PC non programmés restent disponibles.

? Le SNCTA s'engage à suivre la volonté des contrôleurs ?

Oui, nous suivrons l'avis de la consultation XP conformément à la volonté de la majorité. Si jamais les contrôleurs ne voulaient pas des XP, le SNCTA respectera ce choix et s'engage à ne pas porter son projet en CSA.

? Que se passera-t-il en 2024 ?

Impossible de vous le dire aujourd'hui, mais le SNCTA s'engage à vous consulter à nouveau fin 2023. On sera toujours preneur de votre avis éclairé !

✈ 7 - CONTACTEZ-NOUS

D'autres questions ?

- écrivez-nous à lfpo@sncta.fr

- appelez-nous :

Clément (06.61.99.78.02)

David (06.70.30.86.85)

- venez à notre rencontre en pause ou en réunion.



Consultation XP du 31 mars au 7 avril :

<https://tdsorly.agrume.fr>